

## Communiqué de presse

### La CNDP a reçu le Conseil des Pharmaciens Biologistes et la Chambre Syndicale des Biologistes

Rabat, le 15 juillet 2024

Après le courrier envoyé à certains laboratoires d'analyses médicales, la CNDP (Commission Nationale de contrôle de la protection des Données à caractère Personnel) a reçu le Conseil des Pharmaciens Biologistes et la Chambre Syndicale des Biologistes, le mardi 2 juillet 2024.

Une deuxième réunion tenue le mardi 9 juillet 2024, il a été convenu :

- D'accompagner les directeurs de laboratoires d'analyses médicales dans leurs démarches de conformité à la loi n° 09-08.
- De produire dans le cadre d'un groupe de travail commun un guide de conformité à cette loi spécifique à la biologie médicale du secteur privé.
- De faire un suivi commun des actions de mise en conformité identifiées en généralisant cette démarche à tous les biologistes du secteur privé.

Les laboratoires d'analyses médicales ayant déjà reçu un courrier de mise en conformité sont encouragés à prendre contact avec la CNDP.

La CNDP prendra contact avec le Ministère de la Santé et de la Protection Sociale pour faire assurer cette conformité aux biologistes du secteur public.